

**CONSEILLERS D'ORIENTATION
PSYCHOLOGUES**

Moyennes par échelon

Echelons	--	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Grille Nationale	--	16,6	16,9	17,4	18,1	18,7	19,3	19,6	19,7	19,8	19,8

- Ces personnels sont notés sur 20, sur la base de l'échelon acquis au 31 août 2001 ou au 1^{er} septembre 2001 dans le seul cas d'un classement dans le corps des C.O.P.
- Les directeurs de C.I.O. seront notés par messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.
- La progression maximale usuelle est d'un demi point lorsque la note est inférieure à 19, et d'1/10ème de point au-delà de 19.